

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 20 février 2014, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Pascal MARION-BOURGEAT, Catherine LAVAL, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER.

ABSENTS : Zeina KHAIR-LAFOND, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSES : Issam OTHMAN, Yolande LOBA, Gérard GROBET.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mireille ROUVIERE à Gilbert VEYRON, Nora OTHMAN à Philippe NICOLINO, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2014.

Communication n° 14.027 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de janvier 2014)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de janvier 2014.

Délibération n° 14.028 : RESSOURCES HUMAINES : Suppressions et créations de postes actées au budget 2014

À l'unanimité, le Conseil Municipal ACTE les redéploiements d'effectif validés au budget 2014 (créations : 3 postes de rédacteur, 1 poste d'adjoint technique 2^e classe, 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{re} classe et 2 emplois d'avenir ; suppressions : 2 demi-postes de technicien principal 2^e classe, 1 poste d'adjoint administratif 1^{re} classe, 1 demi-poste d'adjoint technique 1^{re} classe et 0,8 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{re} classe).

Délibération n° 14.029 : RESSOURCES HUMAINES : Transformation d'un poste de technicien en un poste d'ingénieur (service Espaces verts)

À l'unanimité, le Conseil Municipal SUPPRIME un poste de technicien territorial ; CRÉE en lieu et place un poste d'ingénieur territorial ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 14.030 : RESSOURCES HUMAINES : Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{re} classe en un poste de professeur d'enseignement artistique classe normale (Conservatoire municipal de musique)

À l'unanimité, le Conseil Municipal SUPPRIME un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{re} classe ; CRÉE en lieu et place un poste de professeur d'enseignement artistique classe normale ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 14.031 : RESSOURCES HUMAINES : Dispositif « emplois saisonniers » - Année 2014

À l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le principe du recours à des emplois saisonniers sur l'année 2014 ; DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget 2014.

Délibération n° 14.032 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal - Exercice 2014 - Décision modificative n° 1

À la majorité (31 voix Pour et 6 voix Contre), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville (ajustement budgétaire de + 689 840 euros en section d'investissement).

Délibération n° 14.033 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une garantie financière à la S.A. SEMCODA pour un logement 56 rue Alfred de Vigny

À la majorité (31 voix Pour et 6 voix Contre), le Conseil Municipal ACCORDE la garantie de la Ville de Saint-Priest à la S.A. SEMCODA, à hauteur de 15 % de 171 000 euros, au titre de trois prêts sollicités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour une opération d'acquisition d'un logement en Prêts Locatifs Sociaux (PLS) 56 rue Alfred de Vigny : 1 PLS pour le financement de la construction (montant de 39 400 €, durée de la période de préfinancement de 3 à 24 mois maximum, durée du prêt de 40 ans, périodicité annuelle, taux d'intérêt actuariel annuel révisable = taux du livret A + 111 pdb), 1 PLS pour le financement de la charge foncière (montant de 53 700 €, durée de la période de préfinancement de 3 à 24 mois maximum, durée du prêt de 50 ans, périodicité annuelle, taux d'intérêt actuariel annuel révisable = taux du livret A + 111 pdb), 1 PLS pour prêt complémentaire (montant de 77 900 €, durée de la période de préfinancement de 3 à 24 mois maximum, durée du prêt de 40 ans, périodicité annuelle, taux d'intérêt actuariel annuel révisable = taux du livret A + 104 pdb) ; DIT que la garantie est accordée pour la durée totale de chacun des prêts, pendant la période de préfinancement comprise, pour les montants des prêts majorés des intérêts courus pendant la période de préfinancement (capitalisée si cette période est supérieure à 12 mois, au dû à l'échéance de la période de préfinancement dans le cas contraire) ; DIT qu'au cas où la S.A. SEMCODA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qu'elle aurait encourus, la Ville de Saint-Priest s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; ENGAGE le Conseil municipal à libérer pendant toute la durée du prêt, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ; DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière.

Délibération n° 14.034 : URBANISME : Parcelle cadastrée DH 141 (rue Chateaubriand) - Mise en oeuvre d'une procédure de déclassement préalable à l'aliénation

À l'unanimité des suffrages exprimés (36 voix Pour, 0 voix Contre, abstention : 1), le Conseil Municipal, dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Triangle, APPROUVE le projet de déclassement de la parcelle DH 141, correspondant à une partie de la rue Chateaubriand, en vue de sa rétrocession à la copropriété voisine ; AUTORISE Madame le Maire à engager la procédure de déclassement préalable à l'aliénation de cette parcelle, avec notamment l'organisation d'une enquête publique, et à signer tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à la mise en oeuvre de l'enquête publique, estimées à 1 000 € pour les frais du commissaire enquêteur, seront imputées à l'article 6228.

Délibération n° 14.035 : URBANISME : Acquisition d'un local et de six places de stationnement dans un immeuble en construction (résidence Aimé Césaire)

À l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un local de 242 m² et de six places de stationnement dans la résidence Aimé Césaire en cours de construction, aux prix respectifs de 392 040 € et 82 800 € (TVA de 20 % incluse) ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se rapportant à cette acquisition ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 474 840 € pour les biens, 7 500 € pour l'ensemble des frais de notaire et 1 560 € pour les frais de géomètre, seront imputées respectivement aux articles 21318 et 6226.

Délibération n° 14.036 : URBANISME : Occupation temporaire du domaine public communautaire pour l'installation de kiosques place Roger Salengro - Convention avec la Communauté urbaine de Lyon

À l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec la Communauté urbaine de Lyon une convention d'occupation du domaine public communautaire pour l'installation de deux kiosques (journaux et buvette) place Roger Salengro, ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 637.

= Arrivée de Monsieur Issam Othman à 19 heures 30 =

= Arrivée de Monsieur Gérard Grobet à 19 heures 35 =

Délibération n° 14.037 : LOGEMENT : Acquisition d'un appartement sis 15 rue Michel Petrucciani

À la majorité (33 voix Pour et 6 voix Contre), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 situé 15 rue Michel Petrucciani (lots 541 et 527), au prix de 93 000 €; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 93 000 € et aux frais de notaire, estimés à 3 000 € seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 14.038 : EDUCATION : Octroi d'une subvention au collège Gérard Philipe pour l'organisation d'un voyage sportif

À l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au collège Gérard Philipe une subvention de 520 € pour l'organisation du déplacement de vingt-six élèves à Maurepas (Yvelines) afin de leur permettre de participer aux rencontres interdépartementales de gymnastique acro-aérienne le 2 avril 2014 ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 14.039 : AFFAIRES CULTURELLES : Convention triennale avec le Conseil général du Rhône pour l'action culturelle menée par le Théâtre Théo Argence - Avenant de prolongation

À l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion d'un avenant à la convention triennale avec le Conseil général du Rhône pour l'action culturelle menée par le Théâtre Théo Argence, avenant prolongeant cette convention jusqu'au 30 avril 2014 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Département du Rhône pour l'obtention de la subvention prévue par ledit avenant ; DIT que les recettes afférentes seront imputées à l'article 7473.

Délibération n° 14.040 : AFFAIRES CULTURELLES : Projet artistique et culturel du Théâtre Théo Argence - Convention triennale avec le Ministère de la Culture (D.R.A.C. Rhône-Alpes)

À la majorité (33 voix Pour et 6 voix Contre), le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion d'une convention triennale avec le Ministère de la Culture et de la Communication (D.R.A.C. Rhône-Alpes) pour le projet artistique et culturel porté par le Théâtre Théo Argence ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Ministère de la Culture et de la Communication pour l'obtention de la subvention prévue par ladite convention ; DIT que les recettes afférentes seront imputées à l'article 7473.

Délibération n° 14.041 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Chrysostome pour l'association « Rencontre et Amitié » le 13/03/2014 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

À l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE, à titre exceptionnel, à l'association « Rencontre et Amitié » la gratuité de la salle Chrysostome le 13 mars 2014.

= Avant de clore la réunion, Madame le Maire rappelle qu'il s'agissait de la dernière séance de la mandature et remercie tous les élus, notamment ceux qui ne se représentent pas, pour le travail qu'ils ont accompli durant ces six ans au service de la population. =

La séance est levée à vingt heures vingt-cinq.

**Le Maire,
Martine DAVID**